

Jeu estival de Starbucks 2023

Règlement officiel du jeu pour les membres – Canada

AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT OU UN PAIEMENT, QUEL QU'IL SOIT, N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. Admissibilité : Le Jeu estival de Starbucks 2023 (la « Promotion ») est ouvert uniquement aux résident(e)s légaux/-les du Canada qui sont âgé(e)s de dix-huit (18) ans ou plus et qui sont membres du programme de fidélisation Récompenses Starbucks^{MD} au moment de leur inscription (les « Participant(e)s »). Les employé(e)s de Starbucks Coffee Canada, Inc., de Merkle Inc. ou de l'une ou l'autre de leurs sociétés mères ou affiliées directes ou indirectes, de même que les membres de leur famille immédiate (conjoint(e), parents, frères/sœurs, enfants) et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles. La promotion est assujettie à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales et elle est nulle où la loi l'interdit. Toute participation à la promotion par les participant(e)s représente leur acceptation complète et non conditionnelle de ce règlement officiel et des décisions du commanditaire et de l'administrateur, lesquelles sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait à la promotion. Toutes les exigences présentées dans ce document doivent être respectées pour gagner un prix. La promotion comprend un jeu de prix instantanés (le « Jeu de prix instantanés ») et un tirage (le « Tirage »). La promotion comprend également un jeu fondé sur des compétences (« Jeu de compétences »).

2. Commanditaire : Starbucks Coffee Canada, Inc., 5160 Yonge St Suite 1700, Toronto, ON M2N 6L9, Canada. **Administrateur :** Merkle Inc., 3000 Town Center, Suite 2100, Southfield, MI 48075, É.-U.

3. Conditions temporelles : La promotion commence le 15 mai 2023 à 4 h, heure du Pacifique (« HP ») et se termine le 18 juin 2023 à 23 h 59, HP (la « Période promotionnelle »). Aux fins de la présente promotion, chaque « jour » commence à minuit, HP, et se termine, à 23 h 59, HP, sauf le premier jour qui commence, à 4 h, HP, et se termine à 23 h 59, HP. Aux fins de ce Jeu de compétences, une « semaine » commence chaque lundi et se termine le dimanche suivant. L'ordinateur de l'administrateur est l'outil de calcul de temps officiel de la promotion.

4 Comment participer : Pendant la période promotionnelle, visitez le site Web jeudetestarbucks.ca (le « Site Web de la promotion ») et ouvrez une session sur votre compte Récompenses Starbucks (le « Compte »). Chaque participant(e) recevra une (1) participation au Jeu pour s'être inscrit(e) à la promotion (visite initiale uniquement).

Il y a alors deux (2) façons d'obtenir une participation au Jeu.

a. En effectuant un achat chez Starbucks à l'aide d'une carte Starbucks ou d'un mode de paiement associé ou en numérisant votre application Starbucks avant de passer à la caisse : Pendant la période promotionnelle, effectuez un achat admissible (à l'exception des cartes Starbucks et des recharges de cartes Starbucks) dans un établissement Starbucks participant au Canada. Ensuite, consultez le site Web jeudetestarbucks.ca (le « Site Web de la promotion ») et ouvrez une session par l'entremise de votre compte pour recevoir une (1) participation au Jeu. Suivez les liens et les instructions pour jouer au jeu et vous recevrez un prix du Jeu de prix instantanés ou une (1) participation au tirage et un (1) « coup de pouce » du Jeu de compétences (attribué au hasard). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

b. En participant sans faire un achat : Pendant la période promotionnelle, vous pouvez participer sans faire un achat en consultant le site Web jeudetestarbucks.ca et en suivant les liens et les instructions pour remplir et soumettre le formulaire de participation. Un message courriel comportant un lien unique sera envoyé à l'adresse de courriel que vous avez indiquée sur le formulaire. Cliquez sur ce lien unique pour accéder au site Web de la promotion et ouvrez une session sur votre compte pour recevoir une (1) participation au jeu. Suivez les liens et les instructions pour jouer au jeu et vous recevrez un prix du Jeu de prix instantanés ou une (1) participation au tirage et un (1) « coup de pouce » du Jeu de compétences (attribué au hasard). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

Limite : Chaque participant(e) peut gagner une (1) participation au jeu pendant la période promotionnelle en s'inscrivant à la promotion; chaque participant(e) peut gagner jusqu'à deux (2) participations au jeu par jour pendant la période promotionnelle en effectuant deux (2) transactions d'achat ou en faisant jusqu'à deux (2) demandes « gratuites »; ou en utilisant une combinaison d'achat et de demande gratuite totalisant deux (2) participations par jour.

Différents participant(e)s ne peuvent pas utiliser la même adresse de courriel ni le même compte. Les participant(e)s ne peuvent pas avoir plus d'un (1) Compte. Toute tentative par un(e) participant(e) d'obtenir plus de participations que le nombre précisé ci-dessus, en utilisant plusieurs adresses courriel, plusieurs comptes, plusieurs identités, plusieurs inscriptions et plusieurs ouvertures de session ou par toute autre méthode, rend toutes les participations du/de la participant(e) nulles, et ledit/ladite participant(e) pourrait être disqualifié(e) de la promotion. L'utilisation de n'importe quel système automatisé pour participer à la promotion est interdite et entraîne une disqualification. Le commanditaire n'est aucunement responsable de la perte, du retard, du caractère incomplet, non valide, illisible ou mal acheminé des inscriptions, lesquelles seront disqualifiées. En cas de conflit lié à une inscription ou à une participation, le détenteur autorisé du compte Récompenses Starbucks ou de l'adresse de courriel utilisée pour l'inscription est considéré comme le/la participant(e). Le/la « détenteur/-trice autorisé(e) du compte » désigne la personne physique à qui une adresse courriel est attribuée par un fournisseur d'accès à Internet ou par toute autre entité responsable d'attribuer des adresses courriel, pour le domaine associé à l'adresse envoyée. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s pourraient devoir prouver qu'ils/elles sont les détenteurs(-trices) autorisé(e)s des comptes en question.

Participations au Jeu en prime : Pendant la période promotionnelle, chaque participant(e) peut recevoir des participations au Jeu en prime et des coups de pouce du Jeu de compétences (qui peuvent être utilisés dans le Jeu de compétences), comme indiqué ci-dessous.

a. Défis :

Ajoutez de l'argent à votre carte Starbucks : Pendant la période de promotion, ajoutez la somme d'argent indiquée sur le site de la promotion à votre compte (en ajoutant de l'argent à une carte actuelle ou à un réapprovisionnement automatique) pour recevoir une (1) participation au jeu supplémentaire.. Vous recevrez également un (1) coup de pouce « effacer une zone », un (1) coup de pouce « effacer un objet », un (1) coup de pouce « effacer une colonne » et un (1) coup de pouce « effacer une ligne ». Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Commandez à l'avance : Pendant la période promotionnelle, effectuez autant de transactions mobiles Commander et payer tel qu'indiqué sur le site de la promotion, dans un magasin Starbucks participant (à l'exception des boissons alcoolisées, des cartes

Starbucks et des recharges de carte Starbucks), afin de recevoir une (1) participation en prime. Vous recevrez également un (1) coup de pouce « effacer une zone », un (1) coup de pouce « effacer un objet », un (1) coup de pouce « effacer une colonne » et un (1) coup de pouce « effacer une ligne ». Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Commandez vos favoris OU prenez une capture d'écran : Pendant la période promotionnelle, selon le défi spécifique indiqué sur le site de la promotion, effectuez autant de transactions d'achat, comme indiqué sur le site de la promotion, dans un magasin Starbucks participant (à l'exclusion des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de cartes Starbucks) pour recevoir une (1) participation au jeu supplémentaire OU jouer au jeu avec cinq (5) chances pour recevoir une (1) participation en prime.. Vous recevrez également un (1) coup de pouce « effacer une zone », un (1) coup de pouce « effacer un objet », un (1) coup de pouce « effacer une colonne » et un (1) coup de pouce « effacer une ligne ». Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Échangez des étoiles : Pendant la période promotionnelle, rendez-vous dans un magasin Starbucks participant et échangez au moins cinquante (50) étoiles pour recevoir une (1) participation en prime. Vous recevrez également un (1) coup de pouce « effacer une zone », un (1) coup de pouce « effacer un objet », un (1) coup de pouce « effacer une colonne » et un (1) coup de pouce « effacer une ligne ». Limite : Chaque participant(e) ne peut participer qu'une (1) seule fois à ce défi pendant la période promotionnelle.

Après avoir relevé chacun des défis, ouvrez une session par l'entremise de votre compte et suivez les liens et les instructions pour « réclamer » votre participation en prime et pour participer au Jeu, et vous recevrez un prix du Jeu de prix instantanés, une (1) pièce du Jeu Collectionner et gagner ou un (1) « coup de pouce » du Jeu de compétences (attribué au hasard). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

- b. Autre méthode de participation** : Pour obtenir des participations au Jeu en prime et des coups de pouce sans effectuer d'achat, consultez le Site Web de la Promotion et suivez les liens et les instructions pour sélectionner un défi dans la liste de défis à relever, afin d'obtenir des participations en prime, puis remplissez et retournez le formulaire, qui comprend des questions de sondage, pour recevoir le nombre prévu de participations au Jeu et de coups de pouce en prime pour le défi sélectionné. Un message courriel comportant un lien unique sera envoyé à l'adresse courriel indiquée dans le formulaire. Cliquez sur ce lien unique pour accéder au site Web de la promotion et pour ouvrir une session par l'entremise de votre compte. PSuivez les liens et les instructions pour « réclamer » votre participation en prime et pour participer au Jeu et vous recevrez un prix du Jeu de prix instantanés, une (1) pièce du Jeu, une (1) participation au jeu, ou un (1) « coup de pouce » du Jeu de compétences (attribué au hasard). Si vous êtes un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix, vous recevrez des instructions pour la validation. Les gagnant(e)s potentiel(-le)s feront l'objet d'une vérification avant l'attribution de tout prix. L'administrateur est responsable du fonctionnement du jeu.

Limite : Chaque participant(e) peut recevoir jusqu'à six (6) participations au Jeu en prime pendant la période promotionnelle, peu importe la méthode ou la combinaison de méthodes de participation.

5. Comment jouer au Jeu de compétences : Pendant la période promotionnelle, consultez le

site Web de la promotion et suivez les instructions pour cliquer sur le pavé « Jeu de compétences ». Vous pouvez voir le processus d'accueil pour apprendre à jouer au jeu. Pour jouer au jeu, lorsque deux bulles colorées ou plus, de la même couleur, ont un côté en commun, appuyez ou cliquez sur l'une de ces bulles pour toutes les effacer du tableau. Lorsque les bulles sont effacées, les bulles restantes s'affaissent et de nouvelles bulles apparaissent en haut. Chaque niveau (« Niveau ») comporte un nombre limité de mouvements possibles pour atteindre les objectifs de celui-ci. Si l'objectif du niveau applicable n'est pas atteint avant qu'il n'y ait plus de mouvements disponibles, vous devez recommencer ce Niveau. S'il n'y a pas de mouvements possibles parce qu'il n'y a pas deux bulles de la même couleur l'une à côté de l'autre sur le plateau de jeu, le plateau s'effacera et les bulles seront replacées de façon aléatoire. Il y a des « coups de pouce » dans le jeu. Un coup de pouce est un objet qui déclenche une règle ou une capacité spéciale. Les coups de pouce sont : « effacer une zone », « effacer un objet », « effacer une colonne », « effacer une ligne » et « passer un niveau ». Vous pouvez gagner des coups de pouce dans le cadre du Jeu et en relevant des défis, comme indiqué ci-dessus à la section 4 ou en relevant des défis supplémentaires, tel que décrit ci-dessous. Vous pouvez utiliser un nombre illimité de coups de pouce pendant le jeu.

Il y a un total de vingt (20) niveaux dans le jeu de compétences; trois (3) niveaux sont « déverrouillés » et disponibles pour jouer au début de chaque semaine. Une fois que vous avez terminé un niveau, vous ne pourrez plus jouer ce niveau. De plus, une fois que vous avez terminé les trois (3) niveaux pour la semaine applicable, vous pouvez déverrouiller le niveau « Mode Expert », qui n'est disponible que pendant la semaine applicable. Il y a deux (2) façons de « déverrouiller » le niveau du mode Expert, comme indiqué ci-dessous :

- a. Niveau supérieur: Pendant la période promotionnelle, effectuez une (1) transaction d'achat dans un magasin Starbucks participant (à l'exception des boissons alcoolisées, des cartes Starbucks et des recharges de carte Starbucks) pour recevoir une (1) participation en prime. Une fois que vous avez déverrouillé le niveau du mode Expert de cette semaine, vous pouvez le jouer en continu pendant la semaine applicable.
- b. Autre méthode de participation : Pour déverrouiller le niveau du mode Expert de la semaine applicable sans faire d'achat, visitez le site de la promotion et suivez les liens et les instructions pour sélectionner « Mode Expert » dans la liste fournie et remplissez et soumettez le formulaire, qui comprend répondre aux questions de sondage. Un message courriel comportant un lien unique sera envoyé à l'adresse courriel indiquée dans le formulaire. Cliquez sur ce lien unique pour accéder au site Web de la promotion et pour ouvrir une session par l'entremise de votre compte. Une fois que vous avez déverrouillé le niveau du mode Expert de cette semaine, vous pouvez le jouer en continu pendant la semaine applicable.

Limite : Chaque participant(e) peut déverrouiller le niveau du mode Expert une (1) fois par semaine pendant la période promotionnelle, quelle que soit la méthode de participation.

Pendant la période promotionnelle, en plus de gagner des coups de pouce grâce aux méthodes décrites ci-dessus à la section 4, vous pouvez également relever les défis suivants, sans effectuer d'achat, pour gagner des coups de pouce supplémentaires :

Atteindre le chapitre 3 : Atteignez le niveau 4 du Jeu de compétences et vous recevrez également un (1) coup de pouce « effacer une zone », un (1) coup de pouce « effacer un objet », un (1) coup de pouce « effacer une colonne », un (1) coup de pouce « effacer une ligne » et un (1) coup de pouce « passer de niveau ». Limite : Vous pouvez relever ce défi une (1) fois.

Répondre à un sondage : Répondez à la question de sondage fournie pour recevoir un (1) coup de pouce « effacer une zone », un (1) coup de pouce « effacer une couleur », un (1) coup de pouce « effacer une colonne », un (1) coup de pouce « effacer une ligne » et un (1) coup de pouce « passer de niveau ». Limite : Vous pouvez relever ce défi une (1) fois.

6. Fonctionnement du Jeu de prix instantanés et du Tirage : L'administrateur est un organisme de jugement indépendant dont les décisions ayant trait à l'administration et à l'exécution de la promotion ainsi qu'à la sélection des gagnants potentiels pour le jeu et le tirage sont finales et contraignantes pour tout ce qui a trait à la promotion. Pour le tirage : L'administrateur sélectionnera aléatoirement les gagnants potentiels du Tirage parmi l'ensemble des participations admissibles reçues pendant la période promotionnelle le 19 juin 2023 à 9 h (HP) à Southfield, au Michigan, aux États Unis. . Pour le Jeu instantané : Six cent treize mille (613 000) tirages au hasard effectués par ordinateur, un pour chaque prix présenté ci-dessous, seront générés pendant la période promotionnelle. Si vous êtes le/la premier(ère) à jouer au jeu au moment d'un tirage ou après l'un des tirages générés au hasard, vous serez considéré(e) comme un(e) gagnant(e) potentiel(-le) instantané(e) du prix mentionné. Pour le dixième prix, il y aura vingt-dix mille (90 000) tirages au hasard effectués par ordinateur, de façon aléatoire, à partir du 15 mai 2023 à 4 h, HP et du 21 mai 2023 à 23 h 59, HP et pour le dixième prix, il y aura trois cent soixante mille (360 000) tirages au hasard effectués par ordinateur, de façon aléatoire, à partir du 22 mai 2023 à 4 h, HP et du 18 juin 2023 à 23 h 59, HP.

7. Vérification des gagnant(e)s du Jeu de prix instantanés et du tirage : Tous les gagnant(e)s potentiel(-le)s doivent faire l'objet d'une vérification par le commanditaire ou l'administrateur. Un(e) participant(e) n'est pas un gagnant d'un prix quelconque, même si le Jeu de prix instantanés ou le tirage l'indique, tant que l'admissibilité du (ou de la) participant(e) et la participation potentiellement gagnante n'ont pas été vérifiées et que le/la participant(e) n'a pas été avisé(e) que le processus de vérification est terminé. Le commanditaire n'acceptera pas les captures d'écran ou toute autre preuve de gain au lieu de son processus de validation. Toute participation ayant eu lieu après une défaillance du système, quelle qu'en soit la cause, est jugée non admissible et ne sera pas acceptée.

La réception d'un prix dépend du respect du présent Règlement officiel. Pour pouvoir réclamer son prix, chaque gagnant potentiel d'un prix d'une valeur de 600 \$ ou plus (ou son parent/tuteur légal si le/la gagnant(e) potentiel(-le) est mineur(e) dans sa province ou son territoire de résidence) recevra un courriel envoyé à l'adresse de courriel associée à son compte et sera tenu de signer et de renvoyer un formulaire de déclaration de conformité, d'exonération de responsabilité civile et, là où la loi le permet, d'autorisation d'utilisation à des fins publicitaires (la « Déclaration »), qui doit être reçue par l'administrateur dans les trois (3) jours suivant la date d'envoi de l'avis ou de tentative d'envoi d'avis. Tous les gagnants potentiels devront répondre correctement à une question d'habileté dans un délai limité, sans aide, afin d'être admissible à recevoir un prix. Si un(e) gagnant(e) ne répond pas correctement à la question, le prix ne lui sera pas attribué. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'administrer une autre question d'habileté s'il le juge approprié en fonction des circonstances, pour répondre à des problèmes de handicap et/ou pour se conformer à la loi applicable.

Si un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix ne peut être joint, s'il/si elle ne signe pas et ne renvoie pas la déclaration ou tout renseignement demandé, ou s'il/si elle ne répond pas correctement à la question d'habileté dans le délai limité, le/la gagnant(e) potentiel(-le) renonce au prix. Si un(e) gagnant(e) potentiel(-le) d'un prix d'une valeur supérieure à 25 \$ devait être disqualifié(e) pour quelque raison que ce soit, le commanditaire décernera le prix en question à un(e) autre gagnant(e) par un tirage au sort parmi les participations admissibles. Il y aura un maximum de trois (3) tirages

supplémentaires, après quoi le prix applicable demeurera non décerné. Les prix non réclamés d'une valeur de 25 \$ ou moins ne seront pas accordés.

8. Prix :

Prix du tirage : UN (1) GRAND PRIX : Un voyage pour deux (2) personnes dans une ville choisie par le/la gagnant(e) parmi la liste suivante : <https://stories.starbucks.ca/fr/stories/2023/10129>. Le forfait de voyage se compose de ce qui suit : un billet d'avion aller-retour pour deux (2) en classe économique au départ d'un grand aéroport situé près de la résidence du (ou de la) gagnant(e) (déterminé par le commanditaire à son unique discrétion) à une destination choisie; cinq (5) nuits d'hébergement dans un hôtel déterminé par le commanditaire à son unique discrétion (chambre individuelle, occupation double); un transport terrestre aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel; une navette assurant le déplacement des groupes depuis l'hôtel et 2 000 \$ d'argent de poche. **Il existe un risque inhérent d'exposition à la COVID-19 dans tout lieu public où des personnes sont présentes. La COVID-19 est une maladie contagieuse qui peut entraîner une maladie grave et la mort. En voyageant et en participant à l'événement, les gagnant(e)s et les invité(e)s du (ou de la) gagnant(e) assument volontairement tous les risques liés à l'exposition à la COVID-19.** Le/la gagnant(e) doit effectuer le voyage dans un délai d'un (1) an à compter de la date du tirage, sinon le prix lui sera pas attribué. Le voyage doit être réservé au moins vingt-et-un (21) jours avant le départ. Le billet d'avion et la chambre d'hôtel dépendent des disponibilités et des dates d'interdiction. Le voyage doit être aller-retour. Le commanditaire déterminera la société de transport aérien et l'itinéraire des vols à son unique discrétion. Aucun remboursement ni dédommagement ne sera offert en cas d'annulation ou de retard de tout vol. Le voyage est sujet aux conditions de ces règles officielles ainsi qu'aux conditions de la société de transport aérien désignée par le commanditaire, qui seront indiquées dans les conditions du billet d'avion. Le/la gagnant(e) est exclusivement responsable de tous les frais liés au voyage qui ne sont pas explicitement couverts dans la description du prix ci-dessus, y compris, sans s'y limiter, les services de transport routier, les repas, les dépenses accessoires, les pourboires, les tarifs pour voyageurs, les frais douaniers, les frais de la société de transport aérien, les suppléments, les frais d'aéroport, les frais de service, les frais d'installations, les frais personnels à l'hôtel, les frais de sécurité, les taxes ainsi que toute autre dépense. À moins qu'il s'agisse de l'enfant du (ou de la) gagnant(e), le compagnon ou le/la compagne de voyage doit être âgé(e) d'au moins dix-huit (18) ans à la date du départ ou être un parent/un frère/une sœur du (ou de la) gagnant(e) et détenir les autorisations parentales et décharges de responsabilité appropriées, et doit voyager selon le même itinéraire et en même temps que le/la gagnant(e). Si le/la gagnant(e) est mineur(e) dans la région où il/elle réside, au moins un (1) compagnon de voyage doit être son parent ou tuteur légal. Les compagnons de voyage doivent signer des décharges de responsabilité/consentements à des fins publicitaires avant l'émission de tout document de voyage. Le/la gagnant(e) et le/la compagne de voyage sont entièrement responsables de l'obtention d'un passeport valide et de tout autre document requis pour voyager à l'étranger. Des restrictions, des conditions et des limites concernant les voyages peuvent être applicables. Le/la gagnant(e) et ses compagnons de voyage sont responsables de se conformer à toutes les exigences relatives à la COVID-19 établies par la compagnie aérienne, les fournisseurs de location de voiture, les hôtels, les lieux de l'événement et d'excursion ou d'autres fournisseurs offrant des services qui font partie du prix de voyage. Le non-respect des exigences obligatoires en matière de COVID-19 peut entraîner l'annulation du prix ou des aspects du prix. Le commanditaire ne remplacera pas les billets, les coupons, ni les certificats perdus, endommagés ou volés. Le commanditaire n'est tenu responsable d'aucun retard ni d'aucune remise ou annulation de l'événement pour quelque motif que ce soit. Dans lequel cas, cette portion du prix sera entièrement annulée, et aucun remplacement ne sera offert sauf à l'unique discrétion du commanditaire. Valeur approximative au détail (« VAD ») : 15 897 \$ La valeur réelle peut varier en fonction des fluctuations des tarifs aériens et de la distance entre le lieu de départ et la destination. Le/la gagnant(e) ne recevra pas la différence entre la valeur réelle et la valeur au détail approximative. **QUINZE (15) CINQUIÈMES PRIX :** Carte-cadeau Starbucks de

250 \$ VAD : 250 \$ CINQUANTE (50) DEUXIÈMES PRIX : 1 000 étoiles en prime seront ajoutées au compte de chaque gagnant(e). VAD : 33,80 \$

Les chances de gagner un prix du tirage dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période promotionnelle. Les conditions des Cartes Starbucks et du compte Starbucks s'appliquent. Limite : Un (1) prix de tirage par personne.

Prix du Jeu de prix instantanés : DEUX MILLE CINQ CENTS (2 500) TROISIÈME PRIX : Carte-cadeau Starbucks de 25 \$. VAD : 25 \$ CINQ MILLE (5 000) QUATRIÈME PRIX : Carte-cadeau Starbucks de 10 \$. VAD : 10 \$ SOIXANTE-CINQ MILLE (65 000) CINQUIÈME PRIX : Carte-cadeau Starbucks de 5 \$. VAD : 5 \$ MILLE (1 000) SIXIÈME PRIX : 100 étoiles en prime seront ajoutées au compte de chaque gagnant(e). VAD : 3,38 \$ DEUX MILLES (2 000) SEPTIÈME PRIX : 50 étoiles en prime seront ajoutées au compte de chaque gagnant(e). DOUZE MILLE CINQ CENTS (12 500) HUITIÈME PRIX : 25 étoiles en prime seront ajoutées au compte de chaque gagnant(e). SOIXANTE-QUINZE MILLE (75 000) NEUVIÈME PRIX : 10 étoiles en prime seront ajoutées au compte de chaque gagnant(e). QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450 000) TROISIÈME PRIX : 5 étoiles en prime seront ajoutées au compte de chaque gagnant(e).

Les chances de gagner un prix instantané dépendent du nombre de participations admissibles au Jeu de prix instantanés, divisées par le nombre de parties admissibles au Jeu de prix instantanés. Limite : un (1) troisième prix, un (1) quatrième prix, un (1) cinquième prix, un (1) seizième prix, un (1) septième prix, un (1) huitième prix, un (1) neuvième et un (1) dixième prix par personne par jour.

Pour tous les prix : Les conditions régissant les Cartes-cadeaux Starbucks, les Cartes Starbucks et le Compte Starbucks s'appliquent. Les étoiles accumulées dans le cadre du programme de fidélisation Récompenses Starbucks sont promotionnelles et n'ont aucune valeur en espèces; les étoiles en prime attribuées par l'entremise de la présente promotion ont une valeur quant au programme de fidélisation Récompenses Starbucks lorsque celles-ci sont attribuées. Aucune valeur en espèces, à moins que la loi ne l'exige; de plus, les prix ne sont pas transférables. Aucun remplacement ne sera accordé, sauf dans les conditions indiquées dans ce règlement officiel et à l'entière discrétion du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix ou un élément d'un prix par un autre prix, d'une valeur égale ou supérieure, si le prix original devenait non disponible pour toute raison que ce soit. Les gagnant(e)s sont responsables de toutes les taxes et de tous les frais reliés à la réception et/ou à l'utilisation de leur prix. La conformité fiscale est la seule responsabilité du (ou de la) gagnant(e). VAD TOTALE DE TOUS LES PRIX : \$462,217.00.

9. Décharge : En recevant tout prix, le gagnant accepte de dégager de toute responsabilité le Commanditaire, l'Administrateur, et l'ensemble de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, entités liées, fournisseurs, distributeurs, agences publicitaires et promotionnelles respectifs directs ou indirects, de même que les dirigeants, administrateurs, membres, employés, sous-traitants et agents de ces entités (collectivement ci-après les « Parties exonérées ») relativement à toute perte, responsabilité, maladie, blessure, réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui a trait aux blessures corporelles, au décès, aux dommages ou à la perte de biens, découlant de sa participation à la Promotion, ou de la réception, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix et de toute activité connexe.

10. Publicité : Sauf où cela est interdit, la participation à la promotion représente le consentement du/de la participant(e) à ce que le commanditaire et ses agents utilisent son nom, son image, sa photographie, sa voix, ses opinions et/ou sa ville et sa province à des fins promotionnelles, et ce, à perpétuité, dans n'importe quelle forme de média et de n'importe quelle manière connue aujourd'hui ou à découvrir, n'importe où dans le monde, sans rémunération ni contrepartie supplémentaire.

11. Conditions générales : Le commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier la promotion, en tout ou en partie, dans l'éventualité où une activité frauduleuse, un échec technique, une erreur humaine ou tout autre facteur compromettrait l'intégrité ou le bon fonctionnement du tirage ou du Jeu de prix instantanés, ou encore dans le cas où tout événement ou cause hors du contrôle du commanditaire (p. ex., des événements comme des catastrophes naturelles, des urgences nationales, des maladies propagées à grande échelle, des déclarations de guerre, des cas de force majeure ou des actes de terrorisme) interfère avec tout aspect du tirage ou du Jeu de prix instantanés, y compris, mais sans s'y limiter, la remise du ou des prix, comme déterminée par le commanditaire à son entière discrétion et sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Dans un tel cas, le commanditaire se réserve le droit de modifier les prix offerts aux présentes et de décerner les prix au hasard parmi les participations ou les jeux admissibles reçus jusqu'au moment de la déficience. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier à son entière discrétion toute personne qui tente d'influencer indûment le processus de participation ou le fonctionnement du tirage ou du Jeu de prix instantanés, ou qui ne respecte pas le règlement officiel de la promotion ou de toute autre activité promotionnelle, ou qui agit de façon antisportive ou perturbatrice. Toute tentative d'influencer indûment le bon déroulement du tirage ou du Jeu de prix instantanés par toute personne peut constituer une infraction de la loi. Le commanditaire se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tente d'influencer indûment le bon déroulement de la promotion dans la mesure permise par la loi afin d'obtenir un dédommagement. La non-application de toute disposition du présent règlement officiel par le commanditaire ne constitue pas le renoncement à ladite disposition par le commanditaire.

12. Limites de responsabilité : Les parties exonérées ne sont pas responsables de : (1) tout renseignement incorrect ou inexact, même si la source est un(e) participant(e), une erreur d'impression ou une erreur de programmation ou de matériel associé à la promotion; (2) toute panne technique incluant les défauts de fonctionnement, les interruptions et les déconnexions de lignes téléphoniques, de matériel de réseautage et de logiciels; (3) toute intervention humaine non autorisée dans n'importe quel aspect du processus de participation ou du déroulement de la promotion; (4) de toute erreur technique ou humaine liée à l'administration de la promotion ou au traitement des participations; (5) de toute blessure ou de tout dommage aux personnes ou aux biens résultant directement ou indirectement de la participation du (ou de la) participant(e) à la promotion ou de la réception ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix. Si, pour toute raison, on confirme que le jeu d'un(e) participant(e) a été supprimé, perdu ou autrement détruit ou corrompu par erreur, la seule solution pour le/la participant(e) est une autre participation au tirage ou au Jeu de prix instantanés, si possible. Aucun prix supplémentaire ne sera remis par rapport au nombre de prix indiqué. Dans l'éventualité où, pour une raison de production, d'ordre technique, d'alimentation, de programmation ou pour toute autre raison, un nombre supérieur de prix excédant le nombre de prix indiqué dans le présent règlement officiel devenait disponible ou était réclamé, le commanditaire se réserve le droit de décerner seulement le nombre de prix indiqué aux présentes, en procédant à un tirage au sort parmi tous les prix légitimes, non décernés et admissibles.

13. Litiges : Sauf là où la loi l'interdit, le/la participant(e) accepte : 1) que tous les litiges, toutes les réclamations et toutes les causes d'action découlant de la présente promotion ou de tout prix décerné ou qui seraient liés à celle-ci, seront résolus individuellement, sans appel à un recours collectif et exclusivement par la Cour de district de l'Ouest de l'État de Washington aux États-Unis (United States District Court for the Western District of Washington) ou par la cour appropriée à King County, dans l'État de Washington, aux États-Unis; 2) que l'ensemble des réclamations, des jugements et des dédommagements sera limité aux frais réels encourus, y compris les coûts associés à la participation à cette promotion, mais n'englobera en aucun cas les honoraires d'avocat(e)s; et 3) que le/la participant(e) renonce par les présentes à tous les droits de réclamer des dommages-intérêts indirects, punitifs, accessoires et consécutifs et tout autre dommage-

intérêt, à l'exception des frais réels, ainsi qu'à tous les droits de voir les dommages-intérêts multipliés ou autrement augmentés. De plus, en aucun cas, le/la participant(e) ne sera autorisé(e) à obtenir des dédommagements pour ce qui précède. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel ou les droits et des obligations du/de la participant(e) et du commanditaire dans le cadre de la Promotion sont assujettis aux lois de l'État de Washington, sans égard aux règles concernant le choix de la loi applicable ou les conflits de droit (qu'il s'agisse des règles de l'État de Washington ou de tout autre territoire); ce qui entraînerait l'application des lois de tout autre territoire au détriment de celles de l'État de Washington. Pour les résident(e)s du Québec seulement : Tout contentieux ayant trait à l'exécution ou à l'organisation d'un concours promotionnel peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Tout contentieux concernant la remise d'un prix peut seulement être soumis à la Régie, afin d'aider les parties concernées à arriver à une entente.

14. Renseignements personnels du/de la participant(e) : Les renseignements recueillis auprès des participant(e)s sont assujettis à la Politique de confidentialité du commanditaire : <https://www.starbucks.ca/terms/privacy-statement>.

15. Liste des gagnant(e)s : Pour obtenir une liste des gagnant(e)s, [cliquez ici](#). La liste des gagnant(e)s sera publiée lorsque les gagnant(e)s seront confirmé(e)s.

16. Messages courriel promotionnels : En participant à la promotion, vous acceptez de recevoir des messages courriel à propos de la promotion, y compris, sans s'y limiter, un message courriel de confirmation d'inscription et un ou plusieurs message(s) courriel de participation gratuite.

© 2023 Merkle Inc. Tous droits réservés.